



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA CAISSE DES ECOLES

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget Primitif 2021 de la Caisse des Ecoles constitue la traduction comptable des orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 261 259,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	163 895,99 €

LE BUDGET 2021 PAR CHAPITRE

CHARGES A CARACTERE GENERAL	580 000 €
CHARGES DE PERSONNEL	1 540 000 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000 €
CHARGES FINANCIERES	4 385 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000 €
OPERATIONS D'ORDRE	59 794 €
DEFICIT REPORTE	71 081 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 261 260 €

PRODUITS DES SERVICES	471 819 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 760 000 €
PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 996 €
ATTENUATION DE CHARGES	1 000 €
OPERATIONS D'ORDRE	25 445 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 261 260 €

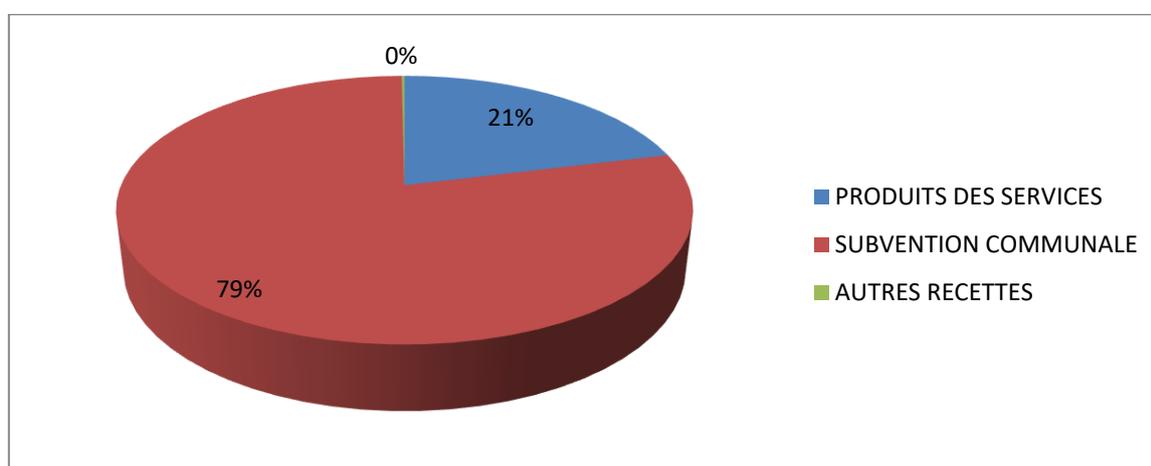
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 264 €
-------------------------------	----------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 344 €
OPERATIONS D'ORDRE	25 445 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	42 843 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	163 896 €

DOTATIONS ET RESERVES	10 000 €
OPERATIONS D'ORDRE	59 794 €
EXCEDENT REPORTE	94 102 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	163 896 €

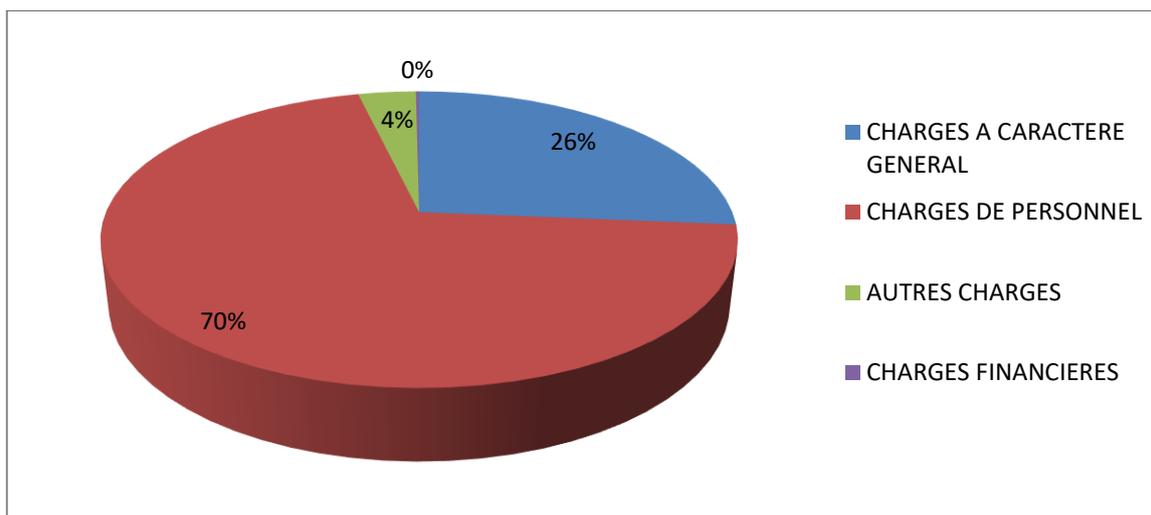
LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les Recettes Réelles de l'exercice 2021 se décomposent de la façon suivante :



LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



L'INVESTISSEMENT 2021 DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Le montant total de la section d'Investissement est de **163 896 €** dont 70 344 € dédiés aux opérations d'équipements.

Le financement de ces dépenses est prévu **sans recours à l'emprunt**.

Le programme d'équipement 2021, entièrement autofinancé, se décompose comme suit :

- Acquisition de **matériels informatiques pour les écoles** pour un montant prévisionnel de 3 000 €.
- Acquisition de **meubles et de matériels pour les écoles** pour 47 000 € dont 19 000 € pour les jeux extérieurs et les sols souples
- Acquisition de **matériels de restauration scolaire** pour la Cuisine centrale et les offices relais pour un montant maximum de 20 000 €